



Cofinancé par
l'Union européenne



Journée des animateurs Natura 2000 **12 novembre 2024**

Matinée : salle de la Mairie à la Turballe
Après-midi : Pen-Bron et Saillé

COMPTE-RENDU

Ordre du jour de la journée :

Matinée :

Accueil et propos introductifs

- 10:00 : SIN2 : actualités et évolutions à venir (DREAL / Région)
- 10:15 : FSD : Rappel sur l'importance de la mise à jour des données. (DREAL)
Nouveau fonctionnement DREAL / Région. (DREAL / Région)
- 10:25 : Evolution des DOCOB au format CT88 (Région)
- 10:40 : Rappel sur la dotation aménités rurales (DREAL)
- 10:45 : Point sur les financements – animation et contrats (Région) :
 - Animation Natura : FEDER (avancement programmation/paiements) et Région (infos sur modalités de dépôt des demandes de paiement sur le portail des aides/application des OCS pour les prochains dossiers) + 1 témoignage
 - Contrats : bilan 1ère année programmation / état des difficultés pour aller au bout de l'engagement/ infos paiements
- 11:10 : Temps d'échanges libres
- 11:25 : Présentation du contexte du site de Penn-Bron et du LIFE sallina (Cap-Atlantique)
- 12:15 : Repas sorti du sac avec partage de produits locaux (Site de Penn-Bron si la météo le permet, sinon Mairie)

Après-midi :

- 13:45 : Visite sur le terrain, les résultats du contrat N2000 de Penn Bron
- 15:00 : présentation de quelques résultats du LIFE sallina (Sissable et îlots en marais salants)
- 16:30 : retour Mairie et clôture de la journée

- **Introduction (DREAL)**

La DREAL annonce l'ouverture de la nouvelle journée des animateurs et souhaite la bienvenue à toutes et tous, sans oublier de remercier tous les participants et en particulier les animateurs de sites qui sont les forces vives du réseau N2000.

Un rappel sur l'histoire du réseau Natura 2000 est fait. L'organisation de journées telles que celle d'aujourd'hui est essentielle. Elles permettent de rassembler et de faire vivre une véritable communauté de travail Natura 2000.

La journée sera l'occasion d'aborder pendant la matinée les actualités principales du réseau N2000 à travers les plateformes de gestion des données, les DOCOBs, les financements et autres sujets divers. Puis l'après-midi permettra de découvrir le site emblématique de Pen-Bron et les actions mises en œuvre en faveur de la conservation de l'écosystème dunaire liés notamment au dispositif « contrat Natura 2000 ».

Puis, à Saillé les participants auront la chance de découvrir les actions mises en place en marais salant en faveur de l'avifaune, concernant les colonies historiques de sternes de la presqu'île en particulier, présentées par le paludier lui-même.

- **SIN2 : actualités et évolutions à venir (DREAL / Région)**

Le Ministère en charge de l'environnement a mis en place l'outil SIN2 dans les années 2010 afin de proposer une base nationale unique de partage des données liées à l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des DOCOB des 1 753 sites Natura 2000 français.

La mise à jour des données est à faire au fil de l'eau ou a minima une fois dans l'année et se fera, selon les besoins, avec l'aide de l'autorité administrative (sites mixtes = DREAL, sites terrestres = Région).

Les objectifs de l'outil sont la mutualisation des données, la capitalisation de la mémoire des sites tant pour des chargés de missions que pour les services instructeurs, et le partage d'information. Il permet le suivi par les autorités administratives et peut générer des pré-bilans suivant la trame du site qui peuvent servir d'appui à la rédaction du bilan intermédiaire.

Il a cependant été constaté par le Ministère une vétusté fonctionnelle et structurelle de l'outil et des défaillances techniques. Une mise hors service préventive est envisagée, dans l'attente des conclusions de l'audit par PatriNat et le MNHN. Un rapprochement SIN 2 et FSD est en réflexion, avec un calendrier commun entre les régions pour la remontée des données au national.

Il a été proposé aux animateur.rices une (re)prise en main SIN 2 afin de nous faire remonter leurs propositions d'amélioration, leurs besoins, pour amender l'audit et participer à la refonte de l'outil. Lorsque la mise à jour est réalisée, contacter l'autorité administrative pour générer le bilan et ainsi sanctuariser, par sécurité, les nouvelles données.

Inscription à venir du remplissage de cet outil dans les conventions : ne conditionnera pas le financement, mais permettra un meilleur suivi.

Il va falloir préciser plus finement la répartition des rôles entre DREAL, DDT, Région et animateurs.

Questions :

- quelle possibilité de liens entre Isis ou les outils locaux et la nouvelle interface à venir ? Réponse : suggestions déjà remontées au ministère, mais à remonter encore.
- qui saisit les incidences N2000 sur SIN 2 sachant que les animateurs n'instruisent pas ? Vrai problème de prise en compte des animateurs, avec des CT qui n'informent pas ; manque réel de visibilité globale des EIN. Réponse : on remonte le problème au niveau national pour prise en compte dans le nouvel outil ; dans l'immédiat, les sites doivent saisir dans SIN2.

Guide utilisateurs de SIN 2 (pour information) : <https://sin2.site-ecole.din.developpement-durable.gouv.fr/preprod-support/AideEnLigne/co/SIN2Web.html>

ATTENTION, Le Ministère nous a annoncé une **déconnexion totale de l'outil SIN 2** selon ce calendrier :

- 31 décembre 2024 : déconnexion de la version extranet de la plateforme et suppression des comptes des animateurs et des autres utilisateurs en dehors de la sphère administrative ;
- 31 janvier 2025 : déconnexion de la version intranet de l'outil et donc suppression définitive de SIN 2 et des comptes associés. Remarque : dans tous les cas les efforts faits par les animateurs et les services de l'État ne seront pas perdus car les données seront transférées à la nouvelle application, qui sera normalement plus ergonomique et optimisée en termes d'utilité à tous niveaux.

- **FSD : Rappel sur l'importance de la mise à jour des données. Nouveau fonctionnement DREAL / Région. (DREAL / Région)**

Plateforme en cours de révision. Nouvelle application devrait être fonctionnelle au premier trimestre 2025.

Remplissage :

- saisine des formulaires par les animateurs de sites.
- contrôle par la région pour les sites terrestres, DREAL pour les sites mixtes.
- validation du tout par la DREAL avant transmission au ministère, et contrôle avant remontée au niveau européen.

Coups de collier en 2017 et 2022. Mais le mieux est de le faire au fil de l'eau, par exemple une fois par an.

Question :

- combien de temps entre transmission des formulaires à la DREAL/Région et mise en ligne sur site de l'INPN ? Réponse : normalement assez rapide ; donc pas normal que toujours pas publié pour le Marais breton.

• **Evolution des DOCOB au format CT88 (Région)**

Dans un contexte où beaucoup de DOCOB ligériens sont vieillissants et où certaines structures animatrices commencent des réflexions d'évaluation en vue de la révision de leur document, le sujet de l'évolution des DOCOB au format CT88 est abordé pour clarifier :

- Pourquoi cette méthode est préconisée pour la révision ?
- Qui est concerné ?
- Sous quel pas de temps ces évolutions sont envisagées ?
- Comment les animateurs Natura 2000 peuvent se saisir de cette méthode ?
- Mais aussi, quelles en sont les limites qu'on peut percevoir ?

Ce point a aussi pour objectif d'échanger entre ceux qui ont pu déjà utiliser la méthode pour la rédaction d'un plan de gestion de réserve ou d'ENS, avec ceux qui ne la connaissent pas et qui auraient éventuellement des questions, des craintes...

La préconisation de la méthode du CT88 pour la révision des DOCOB est issue de la stratégie nationale des aires protégées adoptée en janvier 2021. Dans la SNAP, l'objectif 2 qui s'intitule accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées et la mesure 7 – renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées, reconnaissent la méthodologie CT88 comme permettant de renforcer les documents de gestion des aires protégées notamment pour permettre une évaluation au fil de l'eau de l'état de conservation de ces espaces et également pour mieux rendre compte de l'atteinte des objectifs de la SNAP.

Natura 2000 est un des outils identifiés dans la SNAP pour assurer la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui leur sont associés. Néanmoins, il est parfois reproché aux DOCOB, réalisés pour certains il y a plus de 15 ans voire 20 ans, de ne pas permettre une évaluation efficace des mesures et leur efficacité sur l'état de conservation des espèces et des habitats.

Ainsi, tous les DOCOBs qui ne permettent pas de mesurer l'effet des actions de gestion du site sur l'état de conservation des espèces et des habitats et donc l'atteinte des objectifs fixés sont potentiellement concernés par un besoin d'évolution.

Il est rappelé que la révision du Docob est à l'initiative de l'autorité administrative. Aussi, une analyse des services de la Région et des services de l'Etat va être conduite pour déterminer les DOCOBs qui doivent faire l'objet d'une révision et ceux qui peuvent se contenter d'une mise à jour/actualisation.

Cette analyse prendra en compte l'âge des documents d'une part (22 DOCOB ont plus de 15 ans en PDL) mais également plusieurs questionnements sur les données naturalistes, les pressions, les modifications de périmètre, l'introduction de nouvelles mesures...

Afin de compléter cette analyse, un questionnaire va être transmis aux structures porteuses courant décembre reprenant les mêmes questionnements ; le remplissage de ce questionnaire n'est pas obligatoire mais permettra aux territoires d'appuyer leur besoin de révision au regard de leur connaissance plus fine des enjeux de leur site.

Dans une seconde étape, les autorités administratives vont établir une priorisation et un calendrier des révisions à conduire au regard des possibilités d'accompagnement financier de la Région sur les années à venir. Cette priorisation tiendra ainsi compte des modalités de révision envisagées par les structures porteuses (réalisation en régie sans embauche, avec embauche ou appel à un prestataire)

En ce qui concerne la méthode du CT 88, il est rappelé que :

- la méthode n'a pas été écrite au départ pour les sites Natura 2000 mais pour les plans de gestion des espaces naturels. Des ajouts à la méthode ont été introduits en 2021 pour traiter des spécificités de Natura 2000 ;

- l'OFB propose un premier webinaire « comment engager la transition vers des DOCOBs CT88 » ;

- la Région réfléchit à mettre en place une formation avec l'OFB spécifiquement dédiée aux sites Natura 2000.

Dans cet optique, un RETEX est aussi intéressant pour nous sur le sujet. Un échange avec la salle est proposé.

L'exemple du site Estuaire de la Loire est évoqué sur la base des éléments transmis par Stéphanie Trécant complété par l'intervention de Frédéric Moré (CD 44) qui évoque le fait qu'ils ont choisi de réviser entièrement leur DOCOB de 2007, du fait de son ancienneté, de l'évolution technologique (ex SIG) mais aussi du fait de l'évolution du contexte institutionnel.

La conclusion est principalement que la méthode est adaptée pour des sites circonscrits plus que pour des sites macros comme estuaire de la Loire. Même constat pour PNR LAT.

La méthode n'intègre notamment pas les objectifs de DD qui s'imposent à N2000.

Frédéric a utilisé la méthode pour le plan de gestion de la Tourbière de Logné. Le travail sur les indicateurs est intéressant. La méthode apparaît plus difficile à mettre en œuvre sur un grand site N2000 comme celui de l'Estuaire, notamment la définition d'indicateurs de suivi, qui est lourd pour l'animation.

Frédéric évoque également l'intérêt de la MAJ au fil de l'eau des DOCOBs, car peuvent devenir assez rapidement obsolètes au niveau de nombreux éléments. Cette mise à jour au fil de l'eau demande forcément du temps à prévoir.

Lucie Blondel (PNRLAT – VDLPCM) n'a que peu d'éléments à ajouter, mais elle se pose aussi la question de l'efficacité de cette méthode pour les grands sites N2000.

Quand le DOCOB Estuaire sera finalisé, le CD44 le transmettra à tout le réseau car il s'agira du premier DOCOB élaboré sur la méthodologie CT88 en PDL.

Alexis Tournier (C.A, animateur Plaine Calcaire) évoque le fait qu'une partie de fiches actions peuvent être obsolètes et que l'ancienneté ne peut pas être le seul critère, beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte.

Nb : Région appelle à retours suite aux webinaires de formation par l'OFB les 14 et 21 novembre. Idée de partager le docob du site de l'estuaire, avec retour sur les difficultés rencontrées.

Nb : Cyril Bellouard appelle à la remontée des besoins par les sites pour que la Région puisse étoffer son expression de besoins auprès du niveau national (pour avoir une dotation Natura 2000 qui permettent d'aller au-delà de la seule animation).

- **Rappel sur la dotation aménités rurales (DREAL)**

Extension périmètre d'éligibilité à la dotation (bien au-delà du seul périmètre Natura 2000 comme cela était le cas au début). Idem pour conditions d'éligibilité.

271 communes en PDL en 2024 et 4,5 M€ en tout pour les PDL.

Lien vers l'article de la DREAL : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/une-dotation-de-soutien-aux-communes-pour-les-a6573.html>

Rappel aussi de l'existence de la plaquette de la mission inter-réseaux N2000 qui récapitule bien le dispositif et qui est actualisée chaque année.

https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/plaquette-amenites-rurales-2024.pdf

Julie Ayçaguer, dit que sur le Marais Breton, plus d'un million d'Euros ont été donnés aux communes bénéficiaires, et que peu de ces crédits ont été mis sur la biodiversité.

Alexis Tournier remarque que les communes n'ont aucun justificatif à fournir sur les dépenses faites.

L'assemblée semble d'accord sur le fait qu'il est surprenant que cette dotation ne soit pas fléchée et conditionnée, qu'aucun justificatif obligatoire à fournir par les communes. Il faudrait qu'il y ait un ciblage sur les sites Natura : à voir avec le niveau national.

Julie Blondel dit qu'une partie des communes se servent aussi de cette dotation pour compenser les pertes liées à N2000. DREAL remarque que vu l'augmentation très forte de la dotation les pertes sont probablement la plupart du temps largement compensées.

Antoine Gergaud dit que si on n'accompagne pas les communes, elles ne portent pas spontanément les actions en faveur de la biodiversité.

Il pourrait être pertinent de faire de la communication sur les actions des communes qui ont utilisé tout ou partie de cette dotation pour la biodiv.

RESSOURCES :

Lien plaquette présentation dotation :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/plaquette-amenites-rurales-2024.pdf

Liste des communes bénéficiaires :

<https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=recherche&recherche=amenites+rurales>

- **Actualités sur les dispositifs d'accompagnement de Natura 2000 (Région) :**

- Animation Natura : Région (infos sur modalités de dépôt des demandes de paiement sur le portail des aides/application des OCS pour les prochains dossiers)

Région - Modalités d'accompagnement Natura 2000 - Animation

Depuis 2024, dépôt d'un dossier unique sur le portail des aides de la Région – téléservice FEDER. Dès lors que le service FEDER valide la recevabilité du dossier, celui-ci est dupliqué pour constituer le dossier d'instruction du financement régional. Il conviendra de transmettre en complément : un courrier officiel de demande financement régional, le cahier des charges de l'animation signé et le programme d'activités détaillé sur la période.

Pour tous les dossiers, les demandes de paiements sont à déposer sur le portail des aides de la Région. A l'exception des dossiers relatifs aux conventions Etat pour 2022-2023 et aux conventions Etat qui ont été prolongées par avenant d'une année (animation 2024).

Pour 2025, des plans de financement communs FEDER/Région seront établis suivant les mêmes règles de calcul, sur la base des options de coûts simplifiés et des barèmes de frais de personnel déjà en vigueur pour le FEDER.

Les dépenses prévisionnelles relevant de l'animation de la structure porteuse sont présentées à la Région sur la base des coûts réels exprimés lors d'une remontée de besoins en N-1. La Région détermine un budget sur cette base au regard des priorités d'actions à conduire et des budgets disponibles en année N. Elle communique ensuite ce budget à la structure porteuse lors d'un RV pour établir le plan de financement calculé sur la base des options de coûts simplifiés.

Le contexte budgétaire est plus que contraint, cela passe par des arbitrages. L'objectif étant de sécuriser l'animation. Il y aura un report de certaines dépenses faute de moyen mais pas de désengagement des cofinanceurs.

FEDER (avancement programmation/paiements)

Le service FEDER présente l'état d'avancement de la programmation et des paiements FEDER avec l'enveloppe 21-27 (cf diaporama) :

Les montages doivent être vus en amont avec le service FEDER qui travaille en lien avec la direction de l'environnement à la Région. Le service FEDER prend en compte les besoins réels du site (remontée de besoins) et l'historique de coûts 14-20 (enveloppe constante au global).

Sur 21-27, l'application d'option de coûts simplifiés implique de faire cohabiter la logique de forfaits avec la réalité des coûts :

- Les remontées de dépenses se font sur base des coûts réels. Les subventions sont établies à partir de ce besoin de financement au réel.
- Le plan de financement FEDER/Région s'établit sur base de forfaits (barème frais de personnels auquel est appliqué une option de coût simplifié de 15% pour couvrir les coûts de structure ou 40% pour couvrir les autres frais ...).
- ➔ Dans certains cas, le calcul issu du barème est supérieur montant issu du coût réel, cela implique que le plan de financement affiche un autofinancement du porteur de projet, alors même que le besoin de financement au réel est couvert par les subventions.

Le Syndicat Grand Lieu Estuaire remarque que l'autofinancement issu du barème nécessite d'être expliqué aux élus.

Le service FEDER indique que la délibération prise par les élus n'a pas besoin de mentionner le montage FEDER, ni un montant. Ce qui est important, c'est de délibérer sur le plan de financement au réel et de mentionner le fait qu'un soutien FEDER est sollicité.

L'objectif à venir pour le FEDER est de conventionner les sites pour des durées plus longues.

Echéances à venir :

Les demandes de paiement FEDER sont à déposer sur le portail 1 mois après la date de fin de réalisation de l'opération à solliciter le cofinancement Région dans le même calendrier. Un webinaire est prévu courant janvier 2025 pour les sites qui sont concernés par une demande de paiement au 1^{er} trimestre 2025.

Les nouvelles demandes de subventions sont à déposer 1^{er} semestre 2025.

POURQUOI ? Sécuriser la consommation des crédits obtenus et se mettre en position favorable en cas de reliquats de crédits disponibles

Contrats : bilan 1^{ère} année programmation / état des difficultés pour aller au bout de l'engagement/ infos paiements

32 demandes de Contrats ont été déposées depuis l'ouverture du téléservice de dépôt le 20/11/2023, ce qui témoigne d'une forte dynamique (20/an en moyenne précédemment). 26 projets ont été sélectionnés et feront l'objet d'un engagement juridique lorsque l'outil informatique sera ouvert. L'examen des autres dossiers se poursuivra début 2025.

La Région souligne que l'enveloppe FEADER sera consommée à 40% par ces 26 dossiers et que cela pourrait amener à mettre en œuvre une sélection des dossiers pour prioriser les projets les mieux-disants du point de vue de la biodiversité.

Un point d'avancement de la programmation 2014-2020 prolongée est également présenté : tous les dossiers programmés jusqu'en 2023 devront faire l'objet d'une demande de paiement au plus tard en mars 2025. D'ici la fin du 1^{er} semestre 2025, la priorité sera donnée au paiement de ces « anciens » dossiers, ainsi qu'à la finalisation de l'engagement des 26 dossiers sélectionnés en 2024.

Antoine G trouve dommage de ne pas pouvoir fournir des conventions aux porteurs de projets pour sécuriser le financement.

- **11:10 : temps d'échanges libres**

- Julie Simailleau transmet une information de la DRAAF (Véronique Fruchet), sur les atteintes possibles aux espèces dans le cadre de plantations.

Les aides à la plantation de haies sont éligibles en bordures de cours d'eau. Dans les sites Natura 2000 des espèces protégées peuvent avoir leurs habitats sur ou à proximité immédiate des berges. Pour ne pas se retrouver dans un paradoxe de : "je plante une haie pour la biodiversité MAIS je détruis une EP" la DRAAF précise dans son cahier des charges de son règlement :

- **CAS DE PLANTATIONS EN BORDURE DE COURS D'EAU**

Pour respecter les règles relatives à la Loi sur l'eau, à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées mais également pour les obligations de la BCAE 4 (bandes tampons le long des cours d'eau), il est préconisé dans le cas de plantations en bordure de cours d'eau de :

- respecter un retrait des berges minimal de 50 cm ;
- ne pas réaliser de talus ;
- limiter le travail de sol à une préparation superficielle sur une surface la moins impactante possible ;
- se rapprocher de l'animateur Natura 2000 avant tous travaux réalisés dans un site Natura 2000.

Ainsi l'animateur pourra alerter l'exploitant agricole s'il a un risque de porter atteinte à une espèce. et indiquer le protocole d'évitement : calendrier de plantation adapté, essences souhaitées, distance de plantation des berges, espacement entre les plants (densité éligible de 0.8 à 1 arbre /ml), matériel de plantation et de paillage conseillé...

C'est une sécurité supplémentaire pour la biodiversité des sites Natura 2000 et pour les agriculteurs. Il n'est pas demandé d'inventaire et l'animateur ne sera pas mis en faute si il ne donne pas son avis. Il est seulement demandé à l'exploitant de le contacter pour EVITER de potentielle destruction d'habitats connus sur les sites.

- Julie annonce aussi que la Journée d'échanges techniques « sites mixtes terre et mer » prévue le 13 décembre 2024 organisée par l'OFB est annulée, faute d'inscriptions et pour cause de concurrence avec d'autres événements.

Info post réunion : Elle est reportée au 3 avril 2025. Elle se tiendra donc de façon conjointe avec la conférence de fin de phase du Life MARHA les 1er et 2 avril.

- **Présentation du contexte du site de Pen-Bron et du LIFE sallina (Cap-Atlantique) et visite des sites l'après-midi**

Le LIFE a permis de rendre disponible une grosse enveloppe, qui donne une bonne visibilité, et qui permet d'avoir suffisamment d'ETP.

Ce LIFE Sallina a représenté 6 ans de projets de 2018 à 2024, 5 partenaires, 5 M€ de budget (dont 50 % par le LIFE, 10 % par DREAL, un peu moins pour la Région, 10 % par l'Agence). 3 sites N2000 sont concernés : marais salants de Guérande, Noirmoutier, Marais breton.

Objectifs de restauration d'habitats lagunaires et de restauration de prés salés pas réalisés à hauteurs des cibles fixées, mais 142 îlots de nidification créés contre cible de 108 prévus. Aussi 190 ha de traitement du Bacharis, et 5 marais salants remis en route.

Retex Marais Breton sur le LIFE : fait peur car semble énorme mais en fait très intéressant et plaisant ; car dossier complet du projet à l'évaluation, et la méthodologie est très intéressante.

Exemples :

- Saline verte : déplacement des îlots en milieu du bassin.

- bassin proche de la Baule : arrachage de baccharis ; ces deux exemples sont les deux seules colonies de Mouette mélanos en presqu'île guérandaise.

- Sissables : propriété Cap Atlantique + CD 44. Potentiel reposoir de marée haute. Beaucoup de dérangement car un des principaux sites pour la Gorgebleue. Fermeture du site avec îlots. Pb : avec tempêtes à l'automne 2023, brèches dans les digues et mise à mal du site. Travaux encore en cours. Est devenu principal reposoir des huîtres du Traicts du Croisic avec 1600 huîtres.

- Pen Bron : plus grand site dunaire du 44 ; 8 contrats Natura 2000 depuis le début, dont 3 rien que pour les Œuvres de Penn Bron. Site très dégradé. Progression du Pin maritime sur le Dune grise. Travaux contrat Natura 2000 : bucheronnage des pins (un peu lourd pour le milieu car a trop tardé et arbres hauts), mise en défens (en cours).

Les sites de Pen-Bron et de Saillé ont pu être visités dans l'après-midi, mais pas celui de Sissable par manque de temps.

La DDTM a récapitulé sur le terrain le travail lié à l'arrêté de création de la RCFS.